Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0105-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/5/19 DOSSIER N°7712	MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marinette JOUANNETAUD
Marie-France GALBRUN à Jean-Jacques LOZACH
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de Mme Hélène FAIVRE

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU les articles L.2334-24 et R.2334-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0105-DE

VU la délibération n°CD2024-07/1/2 de l'Assemblée départementale du 12 juillet 2024 adoptant le règlement départemental pour la répartition du produit des amendes de Police ;
VU la délibération N°CD2025-12/5/33 du 12 décembre 2025 modifiant le Règlement départemental de répartition des amendes de police ;
VU le rapport CD2026-10/5/19 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,

Décide :

- de modifier à la marge les modalités de calcul du règlement départemental de répartition du produit des amendes de police, afin d'en faciliter l'application comme suit :

=> Projet dont le montant HT des travaux est supérieur à 10 000 € HT : **taux de subvention entre 25% et 40%**
=> Projet dont le montant HT des travaux est inférieur à 10 000 € HT : taux de subvention **jusqu'à 50%**

- de valider le règlement départemental de répartition du produit des amendes de police ainsi modifié, et joint en annexe pour une application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026